

AURIOL

L'opposition demande un référendum sur le PLU

Sur les 17 points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal, les partis d'opposition se sont abstenus sur trois seulement, à chaque fois parce qu'ils s'étaient déjà opposés à ces questions auparavant.

Il s'agit d'une modification du budget primitif 2010 à la suite de l'ajustement à la baisse d'intérêts d'emprunt (5 voix); de la convention de partenariat entre Auriol et la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile pour la gestion des données de la fiscalité locale, qui vise à la vérification des locaux vacants, puis les locaux insalubres (Auriol Ensemble, 3 voix).

Et enfin, d'un avenant au contrat de délégation de service public conclu avec Léo Lagrange Animation Paca, concernant l'accueil de loisirs sans hébergement "Les petits loups", suite à la proposition de la CAF pour une aide aux loisirs équitables et accessibles (LEA) adaptée aux ressources des familles les plus en difficulté, remplaçant les bons vacances, supprimés au 1^{er} janvier 2011 (Auriol à gauche, Auriol pour tous, 2 voix).

Plan local d'urbanisme

Si les rapports de ce conseil n'ont pas suscité la polémique,



La cité de la jeunesse accueillera entre autres la 6^e édition d'"Auriol à la rencontre de l'espace".

/PHOTO E.P.

Véronique Miquelly (Auriol Ensemble) a proposé, en fin de séance, une consultation populaire locale sur le projet du PLU. (lire ci-dessus). Le maire, Danièle Garcia, a rétorqué qu'un cahier consultatif était à la disposition de tout un chacun en mairie, que plusieurs réunions publiques s'étaient tenues sur le sujet dans la salle des fêtes, et qu'elle recevait dans son bureau les personnes souhaitant des précisions quant à ce PLU.

Elle a souligné que la concertation était "largement existante à Auriol" et que chaque Auriolais pourrait s'exprimer par le biais de l'enquête publique.

Elle a conclu en remarquant que cette question n'était pas inscrite à l'ordre du jour et "qu'on aura le temps d'en débattre en février quand on présentera le Plan d'aménagement et de développement durable".

Rendez-vous est pris.

Élisabeth PERCHE

ET AUSSI...

Les autres points, adoptés à l'unanimité:

- Admission en non valeur des irrécouvrables de la régie municipale des pompes funèbres, pour 946 € TTC.
- Suppression de 3 emplois communaux, et création de 20 autres (avancements internes)
- Création de 4 postes d'agents recenseurs et d'un coordonnateur en vue du recensement 2011, qui se déroulera du 20 janvier au 26 février.
- Convention de servitudes avec la société du canal de Provence, pour un regard de captage, avec un débit de 45 l/s pour l'alimentation de l'usine de potabilisation, et un avenant assurant ce même débit en cas de défaillance des ressources locales de la commune.
- Signature du serment de jumelage avec Castelnuovo Rangone (Italie). La cérémonie entérinant ce jumelage aura lieu aujourd'hui.
- Renouvellement de la convention de tir avec la SARL Provence Tir, pour l'entraînement de la police municipale
- Augmentation du tarif de la fourrière automobile, portée à 113,01 € TTC.
- Demande d'une subvention de 6000 € au Conseil régional pour la 6^e édition d'"Auriol à la rencontre de l'espace".
- Mise à disposition gratuite de locaux à la cité de la jeunesse pour le Centre Ressource pour l'enfant, l'adulte et la famille le jeudi, de 9h à 12h
- Mise à disposition de locaux dans la cour de la mairie pour la consultation PMI
- Convention de mise à disposition, à titre occasionnel, du gymnase Gaston Rebuffat pour certaines associations, gratuitement pour les associations auriolaises, et facturées 300 € aux associations extérieures au village
- Dénomination d'une impasse sur le chemin des Marseillais.

La proposition de Véronique Miquelly

L'élue d'opposition (UMP), a demandé au maire d'organiser une consultation locale sur le PLU, lorsque celui-ci sera définitif.

"Nous avons une proposition à faire. En effet le 30 mars de cette année, vous avez présenté et fait voter par le conseil municipal une délibération pour réaliser une consultation locale sur une question d'intercommunalité. Vous disiez alors qu'il était indispensable de donner la parole aux citoyens concernant des choix en et des décisions touchant à leur cadre de vie et à leur vie quotidienne. Vous avez défendu pendant plusieurs mois de campagne cette démarche démocratique. Nous sommes donc certains que vous accueillerez tout à fait favorablement notre proposition de réaliser une consultation locale sur le

projet de plan local d'urbanisme, lorsque celui-ci sera définitif, bien entendu. En effet, plus encore que pour l'intercommunalité, avec le plan local d'urbanisme, nous sommes face à des décisions et des choix qui concernent directement à la fois l'avenir d'Auriol, mais aussi la vie quotidienne des Auriolais. Au regard du code général des collectivités territoriales, une telle consultation est tout à fait possible, car il s'agit évidemment d'une question d'intérêt local. Dès le mois d'avril de cette année, le groupe Auriol ensemble a formulé cette proposition. J'ai noté que le groupe "Auriol à gauche, Auriol pour tous" rejoignait cette proposition. Nous ne devrions donc avoir aucune difficulté à adopter une décision consensuelle sur la nécessité de réaliser une telle consultation locale."